Échéancier d'observation de la norme pour les services à la clientèle

D'ici 2012

Les organisations du secteur privé, y compris les organisations sans but lucratif, qui ont 20 employés ou plus devront se conformer à la norme d'ici le 1^{er} janvier 2012, et déposer un rapport en 2012.

Les organisations du secteur privé, y compris les organisations sans but lucratif, qui ont 1 à 19 employés devront se conformer à la norme d'ici le 1^{er} janvier 2012, mais n'auront pas à déposer de rapport.



